L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St. Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 153. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI, 19 AVRIL 1828. Vol. I.

Conditions—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera d'envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, pourront prendre un abonnement à l'année : leur prix est de $40 à $80, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Morel Guiramand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Therepce Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Bore, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumartrait et au juge Bryant.

Nord-Amerique.

POUR NEW-YORK.

Le navire neuf UNION, capitaine Thomas, est prêt maintenant pour prendre un chargement, au haut du et en prendra aussi au bas de la ville, si l'on s'adresse immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à

5 fév BOWERS, OSBORN & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire CONCORDIA, capitaine G. Daily, maintenant à prendre charge à la cote, pourra recevoir 300 balles ou l'équivalent, fret et partira incessamment. S'adresser à

5 fév JOHN MINTURN, rue du Canal

POUR BOSTON.

Le brick fin rouler, doublé et chevillé en cuivre ORIENT, capitaine Choate, ayant les deux tiers de sa charge engagé, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser a

STETSON & AVERY,

5 fév No. 16 rue Bienville

POUR PHILADELPHIE.

Le brick paquebot OREGON, capitaine D. Brown, sera pret a recevoir son chargement dans peu de jours. Pour fret ou passage s'adresser a bord ou a

Déc. WHITALL, JAUDON & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire HITTY, capitaine Rattson, prenant maintenant charge au haut de la levée, et a son retour pourra prendre du coton ou autre fret léger. Pour les conditions, s'adresser a

JOHN P. PAYSON.

27 Décembre.

POUR NEW-YORK.

Le joli brick JULIA, capt. Bailey, est maintenant a prendre charge au haut de la cote, et peut prendre encore 100 barricands de fret, si l'on se présente immédiatement—pour le quel et passage, s'adresser a

17 dec J. W. ZACHARIE & Co.

POUR NEW-YORK.

Le brick de première classe PERUVIAN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Churchill, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-a-vis la rue St. Louis ou a

dec 17 BOWERS, OSBORN & BOWERS.

POUR BOSTON.

Le navire FRANKLIN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Simmons, ayant les deux tiers de sa cargaison engagé et partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à

STETSON & AVERY.

18 Dec. No. 60 rue Bienville.

POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire KENTUCKY, cap Rathbone.

Le navire TALMA, capt Marshall.

Le navire ILLINOIS, capt Waterman.

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler.

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixé aux 1er. et 15 de chaque mois.

25 oct *Foster & Hutton.*

On pourrait avoir quelques tonneaux de fret en s'adressant a W. W. CALDWELL

18 décembre.

Le soussigné offre a vendre les marchandises suivantes, en débarquement du navire Belle, venant du Havre consistant en Bas de soie pour hommes et pour femmes, noirs et blancs, Bas pour femmes unis et brodés, fort [illegible] Soie pour hommes, Echarpes [illegible] Rubans de Taffas noir, et une [illegible] fausse Bijouterie.

ANDREW HO[illegible]

3 Déc.

500 BOUCAUTS de [illegible] à être livrés sur [illegible] habitations, à vendre par

4 dec. *G. L[illegible]*

Europe.

POUR LE HAVRE.

Le brick VIRGINIE, capitaine Prince, partira sous peu. Pour fret [illegible] centaines de balles, s'adresser à

6 février THEODORE NICOLET & Co.

POUR LE HAVRE.

Le brick EDWARD a besoin d'environ 200 balles de coton, pour compléter son chargement, pour fret ou passage, ou peut s'adresser au capitaine Libby, à bord, au bout du Marché aux Légumes, ou à

6 février WM. NOTT & Co.

POUR LIVERPOOL.

Le brick anglais de première classe FRANCES WATSON, capt. Blair, ayant partie de son chargement engagé, sera bientôt expédié. Pour fret ou passage, ou passage, ayant des agréments supérieurs, s'adresser à

5 fév ANDREW LOCKHART et Co.

POUR LIVERPOOL ou le HAVRE.

Le beau navire fin voilier MERRIMAN, (de 1ère classe) capitaine Wm. [illegible], du port de 1,100 balles de coton, est prêt a prendre un chargement pour un des dits ports. S'adresser au capt. à bord ou a JULES LE BLANC.

17 déc. No. 102 rue Royale.

POUR LIVERPOOL.

Le superbe fin voilier EDWARD DOWERS, capitaine Purdy, sera prêt a prendre charge sous peu de jours, ayant une partie considérable engagée et partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a

JOHN HAGAN & Co.

17 Décembre.

POUR LIVERPOOL.

Le brick neuf, doublé et chevillé en cuivre, A. I. LUNAR, capt. Putnam, ayant la majeure partie de sa cargaison à bord, partira, si le tems le permet, Mercredi prochain. Pour fret de 150 à 200 balles de coton, s'adresser au capitaine à bord, premier rang du marché, ou à

[illegible] nov. BOWERS, OSBORN & Co.

A FRETER.

(On préférerait un port des Antilles.)

Le bon brick la CATHERINE, capitaine Pascal, du port de 170 tonneaux, ayant été complètement réparé à neuf à Hambourg, en Septembre dernier; il est doublé à neuf et cloué et chevillé en cuivre. S'adresser à

15 janv. GOTTSCHALK & REIMERS.

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE, *Plaquemine et les lieux intermédiaires.*

Le beau Bateau-Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine D. Edgerton, fera régulièrement les voyages entre les places ci-dessus et partira d'ici tous les Mercredis a midi. Il a de très beaux emménagemens pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a

19 Déc. JAMES ARMOR.

POUR BAYOU SARAH, POINTE-COUPEE, *Et tous les lieux intermediaires.*

Le bateau a vapeur RED-RIVER, venant d'être réparé, recommencera ses voyages régulièrement de la Nlle.-Orléans pour les lieux ci-dessus, et partira tous les Mardis a 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Vendredis a 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a

17 déc. L. MILLAUDON.

POUR NATCHEZ.

Et tous les lieux intermédiaires

Le bateau a vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vail, partira dorénavant tous les 1er. 10 et 20 de chaque mois, et des Natchez tous les 5, 15 et 25, a 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser a bord. 17 déc.

POUR LA MOBILE.

Le bateau à vapeur COLUMBIA, capt. Rogers, portant la malle des Etats-Unis, partira du Phare tous les mardis et vendredis soir. Le frêt sera reçu au bassin, à bord de la gabarre qui descendra le soir avant le départ du bateau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou bien à

H. HUNT,

17 dec. Au Bassin.

POUR LE BAYOU SARAH.

Lieux intermédiaires.

[illegible] partira d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou a

1 sept *Joseph T. Bauduc.*

70 BOUCAUTS DE SUCRE sont attendus à la levée cette après midi ou demain, et seront vendus à des prix raisonnables, pour du comptant S'adresser de suite, rue de Chartres No. 95, près la rue de Conti. 3 déc

SUCRE.—Les soussignés offrent à vendre, 100 boucauds Sucre première qualité sur une habitation à 10 lieues de la ville. S'adresser à

18 Déc. JOHN HAGAN & Co.

Reçu par le brick henry, de Marseille et à vendre par le soussigné:

Sardines à l'huile, gelées de groseille, sirop de framboise et de groseille, confitures cristalisées en boete, un assortiment de confitures de la Havane, nougat blanc, 40 caisses confitures de gingembre de kaaton; trois barils anis vert très frais. Le tout à un prix modéré.

4 déc. *N. Mieton.*

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du premier District Judiciaire.

Charles Tregue, fondé de Théodore Tregue, contre *Théodore Tregue son mari.*

SUR motion de P. A. Duvillier, Esqr. avocat de la demanderesse, et la Cour étant suffisamment par des preuves que le douaire de la demanderesse est mis en danger, par l'état des affaires du défendeur, ordonne et adjuge que le jugement par défaut rendu sur ce cas le 26 Décembre dernier, est maintenu et confirmé et en une séparation de biens entre le jour entre la demanderesse et le défendeur, son mari, conformément à la loi. Et la Cour étant depuis satisfaite des preuves faites par la demanderesse quant à la dot et autres propriétés apportées par elle en mariage comme relatées dans la pétition, ordonne et adjuge qu'elle recouvre du défendeur la somme de trois mille cent vingt-quatre piastres et quatorze cents, montant de la somme apportée par elle en argent comptant ; et qu'elle reprenne possession du terrain mentionné dans sa pétition, ainsi que des esclaves et meubles qui y sont bien compris, savoir : Un arpent de terre donnant face au fleuve sur quatre vingts arpents de profondeur, un nègre appelé [illegible], une négresse nommée Marianne et une fille appelée Louise, un cheval bai et un fauteuil avec un bourrelet. Et depuis il est ordonné que le défendeur paie les frais*

4 Février 1828.

(Signé) JOSHUA LEWIS

Signé 9 Février 1828. JOHN LEWIS greffier.

*Lesquels frais se montent à la somme de trente piastres 62½ cents, sans compter les honoraires du shérif.

Je certifie par le présent que la pièce ci-dessus est une copie d'un jugement préliminaire enregistré au Greffe de cette Cour, en témoignage de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce quinze Mars de l'an de grace 1828.

N. FARRIE, dép. greffier.

Esclave en maronnage.

Est partie maronne de chez le soussigné, il y a environ quatre jours, une Négresse créole de ce pays, nommée *Célestine*, âgée d'environ 28 ans, taille de 5 pieds 5 pouces français, teint rougeâtre, ayant de petites taches blanches à la figure, presque imperceptibles, parlant Anglais, Français et Espagnol. Une récompense de huit piastres sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné, ou à la geole de cette ville.

Les capitaines de navires et autres, sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la loi.

PIERRE GALE,

rue du Quartier, entre Condé et Royale.

15 avril—

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS DE VAPEUR.

Mr. Renou, Docteur en médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères et aux habitans de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, qu'il a transporté son établissement de *Bains Fumigatoires* de la rue St.-Anne, N°. 132, dans la rue du Quartier, N°. 156, au coin de la rue de Bourgogne, maison occupée dernièrement par Mr. le Dr. Formento.

On sait généralement combien les bains de vapeurs sulfureuses et émolientes sont efficaces dans les maladies de la peau, les douleurs rhumatismales les paralysies et autres affections graves ; il est inutile d'en citer des exemples.

Mr. Renou a profité de ce déplacement pour faire construire de nouveaux appareils et pour faire disparaître toutes les causes de reproches qu'on était peut-être en droit de faire à l'ancien établissement. Entr'autres changemens, la boîte fumigatoire pour les dames est placée dans une pièce de son appartement n'ayant aucun rapport avec l'habitation de nègres.

Son nouveau local lui permet encore de prendre chez lui les malades qui voudraient devenir ses pensionnaires.

Il a un vaste hospital pour les nègres, et la position de sa maison, dans un quartier où les habitations sont plus espacées entr'elles que dans aucun autre, la rend parfaitement saine.

Prix de l'abonnement de 12 bains, $[illegible]

" .....6 " 9 "

" .....1 " 1 50

La journée d'un nègre dans l'hopital est ..... 1 "

Mr. Renou prendra d'ailleurs avec les propriétaires, les arrangemens les plus convenables.

Dans les dernières années de sa pratique médicale à Paris, le Dr. Renou, lié de la plus intime amitié avec le Dr. Duteaup, inventeur du procédé le plus efficace pour la guérison des retentions d'urine, s'était adonné spécialement à leur traitement. Il possède la collection la plus complette des instrumens qui y sont nécessaires. Il a l'honneur d'en faire part aux personnes affectées de cette douloureuse maladie. Son habitude de ce genre d'opérations, l'autorise à leur promettre tous les bienfaits de ce mode de traitement.

A VENDRE par les soussignés, dans leur magasin,

100 caisses blanc de baleine

30 barils farine de bleu Saraxin, fraiche

20 fréquins beurre

20 barils cidre de New-Ark

50 barils farine fraiche

3 pipes eau-de-vie de France

Une caisse violons

Un assortiment de pierres à meules.

21 déc *Russell & Barstow.*

600 BOUCAUTS de sucre prêts à être livrés sur diverses habitations, à vendre par

4 dec. *A. & Z. Cavelier.*

Trésorerie de l'Etat de la Louisiane.

NOUVELLE-ORLEANS, 7 FEV. 1828.

CE BUREAU est transporté dans la maison ci-devant occupée par les Dames Ursulines, rue Condé, à l'entrée du vestibule de la demeure de J. Le Carpentier. Ce bureau sera ouvert depuis dix heures du matin jusqu'à deux de l'après-midi.

F. GARDERE,

7 Fév. 6 *Trésorier de l'Etat.*

LE Soussigné se charge de tous les ouvrages appartenant à l'Etablissement CARROSSIER, il demeure rue Royale, No. 299, entre les rues de Maine, et St. Philippe, ayant un très bon ouvrier, pour toutes les parties en bois, il entreprend des réparations de tout genre.

12 Jan. R. A. COOKE.

EN débarquement du navire le Kentucky, venant de New-York.

50 paniers (Marque [illegible]) de Champagne blanc mousseux.

Et d'autres vins supérieurs.

370 sacs Café de la Havane.

30 caisses de 12 bouteilles Champagne mousseux.

100 sacs de 1000 bouchons fins.

40 caisses Huile de Vitriol de deux dames jeannes chaque.

100 barils Vinaigre de cidre fort.

[illegible] Serds de Liverpool.

[illegible] barillets Plomb de chasse patenté.

200 do. Blanc de Céruse broyé à l'huile.

40 barils Sucre en pain.

40 caisses Tabac à chiquer de Cavendish.

Grils pour bateaux à vapeur, Charrêtes et Roues, Drays et Brouettes.

A vendre par

15 janv. SAMUEL P. MORGAN.

CONFITURES, &c.—4 barres de confitures en boites communes et dorées ; 6 do. rosest blanc ; a vendre par A. HODGE, Jr.

Dec 18.

BEURRE frais—58 fréquins beurre en débarquement du bateau à vapeur Belvidere, et a vendre par

27 nov W. D. JOLLEY, nlle. Levée

TABAC &c.—En débarquement du brick Charlotte :

25 barils Tabac de Virginie,

25 boites do. do.

260 caisses savon,

5 boucauds Rum quatrième preuve,

40 caisses cardes à coton et à laine de Whittemore, numéros assortis ; 26 ballots brosses et souliers, à vendre par N. MERRITT.

dec 20. No. 36 rue des Magasins.

HARDES, &c.—Le soussigné vient de recevoir par le Créole et le Delta, pantalons de Russie, vestes en soie, habits de différentes couleurs, et 25 barillets verdegris, de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Douane, par

Dec 18. Wm. FROST, Jr.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre d'Irlande, 10 tonneaux d'ardoises de Queen Ton, 18 do. do. dites Comtesse et Duchesse ; reçus par le Bolivar, de Belfast, et à vendre par

19 dec CUSELL, LESASSIER & GILSHAW.

A LOUER—Une *Nourrice* jeune et saine, ayant un enfant d'un mois et demi. 15 novembre

AVIS.—Les souscripteurs à l'association consolidée des cultivateurs de la Louisiane, sont prévenus que le Lundi 25 de Février à 10 heures du matin, il sera procédé à l'élection de sept directeurs, conformément aux dispositions de la 9me. section de la charte. Les votes pour les élections, seront reçues dans l'étude de Mr. de Armas, notaire de l'institution, rue Royale.

J. L. PREVOST,

14 janv. Caissier

Demande d'une Cuisinière.

ON desirerait trouver une Cuisinière propre à un ménage.—S'adresser à l'Imprimerie de cette feuille. 29 jan.

NOUVEAU TARIF des Droits de Douane du Mexique, an 1828.

Aranceles general para las aduanas de los Estados-Unidos Mexicanos. Prix : $2 50.

CH. JOURDAN & Co.

21 fév libraires, rues Royale et Ste. Anne

A VENDRE par F. BERTOULIN—Kirch-Wasser, Eau-de-Vie d'Andaye, Guignolet, Anizette de Marie Brizard, Sardines à l'huile et au beurre, Pâtés de lièvre truffés, do. aux foie gras, tranches de Saumon frais, et sardines crues. 20 Fév.

AVIS.—LE BUREAU du Trésorier de la Paroisse d'Orléans, est maintenant dans la maison ci-devant occupée par les Dames Ursulines, dans le même appartement où se trouve celui du Trésorier de l'Etat.

A. CRUZAT,

7 Fév. *Trésorier de la Paroisse*

TO let, a negro boy aged of 13 years. Apply at this office. dec 7

FOIN—150 balles Foin, à vendre par

A. BIJOTAT,

1er sept rue Toulouse No. 188

AVIS—Le tirage de la Loterie des neuf propriétés appartenant à Mr. L. P. Petit, situées au faubourg Annunciation et La Course, qui devait avoir lieu vers la fin du mois de Mars dernier, aura lieu positivement le Lundi 21 Avril présent, au café de M. Davis, entre quatre à cinq heures. Les personnes qui désireraient souscrire, peuvent en s'adressant à M. Urbain Plaiché, ou F. Harda, obtenir des numéros, en fournissant leur billet à ordre de la somme de 25 piastres pour chaque pa. payable dans trente jours du mois de Septembre prochain.

La Loterie est composée de 200 billets et contient 9 chances. On peut trouver un des dix tableaux avec la liste, à la grande halle des marchés de place, 9 heures jusqu'à 11 et de 4 heures de soir jusqu'à deux heures, qui ont encore quelques [illegible] à vendre.

Propriétés

1er. lot, Un terrain de 60 pieds sur 120 de profondeur, ayant une superbe maison en brique dessus, cuisine peinte, chambres à domestique, magasin à main pour poules, les animaux, remise pour cabriolet évalué à 2,500 piastres.

2me. Un terrain faisant encoignure, entouré en bois, lieux et mis en jardin, évalué à 700 piastres.

3me. Un terrain de 60 sur 120 pieds ayant dessus une maison en bois cuisine double chambre à domestique magasin à main écurie, pavillon, évalué à 1,300 piastres.

4me. Un terrain de 60 sur [illegible] entouré en bois pieux [illegible] dessus, évalué à 700 piastres.

5me. Un terrain de 60 sur 120 pieds, évalué à 500 piastres.

5me. Un terrain d'encoignure de 60 sur 120 pieds évalué à 600 piastres.

7me. Un lot de terre de 20 sur 120 pds. évalué à 200 piastres.

8me. Un terrain sur [illegible] pieds, évalué à 500 piastres.

9me. Un dont terrain de 30 sur 120 pieds, évalué à 250 piastres.

Toutes ces propriétés sont situées dans les endroits les plus élevés de ce faubourg. Le tirage se fera en présence des juges Bernudez et Préval. 9 avril

COUR DE PAROISSE—De la paroisse et de la ville de la Nlle.-Orléans, 1er. Avril 1828.—Frédéric Prey et autres créanciers de M. Souza Painé contre ledit Malbéchée Souza l'aîné.—En présence de Pitot, J. Pitot, après avoir entendu lecture de la pétition relative au sus, et à la demande de P. Soulé Esq. avocat du demandeur, la Cour ordonne qu'une assemblée des créanciers dudit sieur Souza, l'aîné, aura lieu au bureau du L. F. Caire, notaire public, le 14 avril courant, à 10 heures du matin, pour prendre en considération les affaires dudit sieur Souza, l'aîné, et en attendant toutes procedures sont différées. Le notifie par le présent ce qui précède.

3 avril J. OLLIE, dép. greffier.

F[illegible] de Sombreros finos de [illegible], y prueba de agua. Se hallan en casa de R. DEBERGUE, en la calle de Sn. Pedro, Plaza de Armas N°. 28. 10 abril

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

LE prix de la farine fraiche étant aujourd'hui de $4 25 le baril, d'après le tarif [illegible] boulangers devront [illegible] pour chaque [illegible] dans la Nouvelle-Orléans, 14 Avril 1828.

Lafayette,

12 avril Maire

LE soussigné vient de recevoir par la Zilia de Bordeaux—200 rames papier écolier dit deux armes. Ce papier a droit au Drawback.

31 mars CHS. JOURDAN & C.

M. [illegible]

Successeur de [illegible] Gabaroche,

PREVIENT ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un Magasin sur CHARTRES, de toutes les qualités, qu'il vient de recevoir du Bord et des belles Manufactures de New-York. Ayant été à même de connaître les meilleures fabriques des Etats-Unis, il ose espérer que ses assortimens pratiques, en s'adressant à lui auront lieu d'être satisfaites. Il vendra en gros et en détail, à aussi bon marché que n'importe quel magasin en ville.

Son magasin est rue St.-Pierre, entre Chartres et Levée ; au domicile qu'occupait Mr. M. Gabaroche, No. 23. 7 mars.

AVIS—Le soussigné désirerait trouver des écritures à faire quelles qu'elles puissent être, en Français; mais il préférerait la tenue des livres, qui a été sa principale partie. Il n'est point du tout occupé en ce moment, ce qui le mettrait à même de se charger de toute espèce d'ouvrage qui exigerait un travail assidu et analogue au présent avis.

FOURNIER.

Rue Bourbon, entre St. Pierre et Orleans

27 fév N°. 198 chez M. Grazier.

FOIN—70 ballots foin du nord, nouvellement reçu et à vendre par

24 nov J. P. PAYSON